



Ville de Mont-Saint-Hilaire
Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 1219, CHEMIN DES PATRIOTES NORD

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire statuera sur la demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme, décrite ci-dessous, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra à huis clos le 7 décembre 2020, à la salle La Nature-en-Mouvement du pavillon Jordi-Bonet, au 99, rue du Centre-Civique, à Mont-Saint-Hilaire, à 19 h 30 (cette séance est tenue à huis-clos en raison du contexte exceptionnel entourant la COVID-19).

Demande présentée par les propriétaires de la propriété portant le numéro d'immeuble située au 1219, chemin des Patriotes Nord, à Mont-Saint-Hilaire. Celle-ci a pour but d'autoriser la construction d'une remise en cour latérale droite pour une propriété résidentielle située en zone agricole, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit que les remises reliées à un usage résidentiel situé en zone agricole doivent être implantées en cour arrière.

La demande de dérogation mineure vise à minimiser l'impact de la nouvelle construction considérant les contraintes présentes sur la propriété. L'immeuble visé par la demande est situé en bordure de la rivière Richelieu. Des limitations en lien avec la rive, la zone inondable et la zone de glissement de terrain doivent donc être considérées.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure de la façon suivante :

- En transmettant ses commentaires par écrit à compter du jour de la publication du présent avis à l'adresse suivante : derogation.mineure@villemsh.ca. Les commentaires transmis à cette adresse courriel seront également pris en direct lors de la séance du conseil du 7 décembre prochain, et ce, jusqu'au moment où le conseil prendra sa décision sur ladite demande de dérogation mineure. Tous les commentaires reçus seront transmis au conseil avant que celui-ci ne se prononce à l'égard de la demande.

Notez que la séance du conseil sera diffusée en direct sur YouTube ainsi que sur la plateforme de webdiffusion accessible via le site Internet de la Ville au <https://www.villemsh.ca>.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,

Ce 17 novembre 2020

(S) *Anne-Marie Piérard*

ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate
GREFFIÈRE